

## **ASSEMBLÉE DU 30 janvier 2017**

Procès-verbal de l'assemblée **extraordinaire** de la Société de transport de l'Outaouais tenue au siège social de la Société, le lundi, 30 janvier 2017 à 14 h, sous la présidence de monsieur Gilles Carpentier.

Sont présents :

Monsieur Gilles Carpentier, président, conseiller de la Ville de Gatineau  
Madame Denise Laferrière, vice-présidente, conseillère de la Ville de Gatineau  
Monsieur Marc Carrière, conseiller de la Ville de Gatineau (par téléphone)  
Monsieur André Sanche, représentant des usagers du transport adapté (par téléphone)  
Monsieur Pierre Benoît, représentant des usagers du transport régulier

Sont également présents :

Madame Line Thiffeault, directrice générale  
Monsieur Richard Vézina, secrétaire corporatif et responsable du contentieux  
Monsieur Jean Brunet, directeur général adjoint – ressources humaines et services administratifs partagés  
Madame Marie-Pier Bouladier, représentante des usagers du transport adapté (invitée)  
Monsieur François-Michel Brière, représentant des usagers du transport régulier (invité, par téléphone)

Absence motivée :

Madame Josée Lacasse, conseillère de la Ville de Gatineau  
Madame Myriam Nadeau, conseillère de la Ville de Gatineau

### **Ouverture de l'assemblée**

---

Période de questions :

Aucune question n'a été soulevée.

**CA-2017-008**

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoit  
APPUYÉ PAR madame Denise Laferrière  
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour suivant soit adopté :

- 1. Ouverture de l'Assemblée**
  - 1.1 Période de questions
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Grille d'évaluation pour appel d'offres – services d'agents de sécurité et de surveillance**  
*M. Sylvain Martel*
- 4. Mesures de compensation tarifaire**  
*Mme Renée Lafrenière*
- 5. Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité

**Grille d'évaluation pour appel d'offres – services d'agents de sécurité et de surveillance**

ATTENDU QUE la Société procédera sous peu à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'agents de sécurité et de surveillance;

ATTENDU QUE pour octroyer un tel contrat, la Société utilisera un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement doivent respecter les conditions énoncées à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun;

ATTENDU QUE dans ce contexte, il y a lieu d'approuver les critères d'évaluation et la grille de pondération qui seront utilisés pour l'évaluation des propositions à recevoir dans le cadre de cet appel d'offres;

ATTENDU la recommandation du Comité de gestion et l'approbation de la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoit  
 APPUYÉ PAR monsieur Marc Carrière  
 ET RÉSOLU :

QUE soient approuvés les critères d'évaluation et de pondération suivants, lesquels serviront à l'évaluation des propositions qui seront déposées dans le cadre de l'appel d'offres précité, à savoir :

ÉVALUATION DES PROPOSITIONS		
Critères d'évaluation		Pondération (POINTS)
1	Présentation, qualification et expérience de la firme	20
2	Compréhension des besoins et méthodologie	20
3	Expertise du conseiller et coordonnateur d'activités	25
4	Expertise de l'équipe de travail	20
5	Qualité de l'organisation	15

Adoptée à l'unanimité

**Mesures de compensation tarifaire**

ATTENDU QUE le Syndicat uni du transport, unité 591, représentant les chauffeurs et les employés de l'Entretien, a transmis un préavis à la Société annonçant le début d'une grève à compter du vendredi 20 janvier 2017, à 4 h 00 AM;

ATTENDU QUE depuis cette date, des moyens de pression sont exercés par les membres de ce syndicat, lesquels moyens ont des répercussions pour les usagers du transport en commun desservis par la Société;

ATTENDU QUE la Société met tout en œuvre pour minimiser les impacts pour ses usagers qui sont causés par les moyens de pression exercés par les membres du syndicat;

ATTENDU QUE malgré les efforts déployés, il y a lieu de mettre en place et de communiquer certaines mesures de compensation tarifaire pour les usagers du service de transport en commun de la Société;

ATTENDU que les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des mesures de compensation tarifaire proposées dans un document intitulé « MESURES DE COMPENSATION TARIFAIRE » présenté par la Direction du développement, du marketing et des communications;

ATTENDU que les coûts de ces mesures se traduiront en une réduction de revenus pour la Société estimée à environ 500 000 \$ par mois à compter du 1 mars 2017;

ATTENDU que ces mesures comprennent certains remboursements pour les mois de janvier et février 2017, lesquels sont estimés à 1 000 000 \$;

ATTENDU QUE les fonds requis sont disponibles, suite à un virement du surplus non affecté des années antérieures, comme en fait foi le certificat de trésorerie numéro 2017-011;

IL EST UNANIMEMENT PROPOSÉ ET RÉSOLU :

QU'entrent en vigueur les mesures de compensation tarifaires plus amplement décrites au document intitulé « MESURES DE COMPENSATION TARIFAIRE », présenté par la Direction développement, marketing et communications, lesquelles s'appliqueront jusqu'à ce qu'elles soient retirées ou modifiées par décision de la Société;

QUE la somme de 1 000 000 \$ du surplus libre des années antérieures soit affectée au budget d'opération.

QUE la Direction du développement, du marketing et des communications soit mandatée de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre et communiquer aux usagers, par les moyens jugés appropriés, les mesures de compensation tarifaire détaillées ci-haut.

CA-2017-011

#### Levée de l'assemblée

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Pierre Benoit  
APPUYÉ PAR monsieur André Sanche  
ET RÉSOLU :

Que l'assemblée soit levée à 15 h 00.

Adoptée à l'unanimité

.....  
Gilles Carpentier,  
Président

.....  
Richard Vézina,  
Secrétaire d'assemblée



**STO**

Société de transport  
de l'Outaouais

**Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du  
Conseil d'administration de la Société de transport de  
l'Outaouais tenue le 30 janvier 2017**

Richard Vézina  
Secrétaire corporatif et responsable du contentieux

PROJET